

# ECOLE de DANSE CLASSIQUE de Juvignac

dirigée par **Me Françoise de HARO**

Professeur Diplômé par le Ministère de la Musique et de la Danse



## RENTRÉE 2024/2025

Les cours de l'École de Danse reprendront à partir du :

**MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

Les inscriptions et ré-inscriptions auront lieu **obligatoirement** lors des permanences qui seront tenues dans la **Salle de danse du complexe Lionel de Brunelis** les jours suivants :

**Mercredi 4 de 16h à 19h30, Jeudi 5 et Vendredi 6 Septembre de 17h00 à 19h30**

**le Samedi 7 Sept de 10h30 à 12h**

**et le Lundi 9 et Mardi 10 Septembre de 17h à 19h30**

**et pour les retardataires, le Samedi 14 Septembre,**

**lors du Village des Associations de 14h à 18h au Complexe sportif Lionel de Brunelis**

### IMPORTANT

En raison du nombre limité d'élèves par cours, la ré-inscription des anciens élèves n'est pas automatique.



Vous devez **obligatoirement** vous présenter aux permanences avant que le quota maximum d'élèves par cours ne soit atteint.

En cas d'empêchement, merci de prendre contact avec le Professeur au 06.88.13.10.55

Compte tenu des informations en notre possession, les activités et horaires des cours seront les suivants :

	Adhérent 1	Adhérent 2	Adhérent 3
Nom et Prénom			
<b>Activité N° 1</b>			
Jour du cours			
Horaires			
<b>Activité N° 2</b>			
Jour du cours			
Horaires			
<b>Activité N° 3</b>			
Jour du cours			
Horaires			
Documents à fournir	pour les mineurs <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur pour les majeurs <input type="checkbox"/> Certificat Médical	pour les mineurs <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur pour les majeurs <input type="checkbox"/> Certificat Médical	pour les mineurs <input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur pour les majeurs <input type="checkbox"/> Certificat Médical
	<input checked="" type="checkbox"/> Fiche d'inscription <input checked="" type="checkbox"/> Règlement Intérieur <input checked="" type="checkbox"/> Règlement de la Cotisation		

**Voir les Tarifs dans le document joint.**

**Activités et modalités administratives au verso ..../...**

**RENSEIGNEMENTS par téléphone au : 06 88 13 10 55** tous les jours à partir de 10h

et sur le site de l'école : **www.danse-classique.com**

## COURS de DANSE CLASSIQUE à partir de 3 ans<sup>1/2</sup>

Tous les soirs de la semaine, du Lundi au Vendredi, à partir de 17h45 et 16h15 le Mercredi, vos enfants répartis sur 10 niveaux différents, des cours Initiation au cours Supérieur pourront suivre les cours de danse Classique assurés par notre Professeur, Françoise de Haro, diplômée d'état du professorat de Danse Classique et notre enseignant chorégraphe Thomas.



## COURS *TOMMY'S ART* Ados et Adultes

Tous les Lundi de 20h00 à 21h20 ou Mardi de 20h30 à 21h50, les élèves adolescents et adultes pourront suivre des cours de danses «Autres styles» (Moderne, Néo Classique) assurés par le Chorégraphe/Enseignant Thomas. Comme tous les cours de l'école cette section se produira lors du Gala annuel au CORUM.

## COURS *TOMMY'S ART* Enfants de 7 à 14 ans

Tous les Vendredis de 18h00 à 19h00, les enfants de 7 à 14 ans pourront suivre des cours de danses Modernes, Comédies musicales et autres styles assurés par notre enseignant et chorégraphe Thomas et auront une chorégraphie spécifique au Gala.



## COURS **CABARET - BROADWAY** Ados et Adultes

Tous les Jeudis de 20h30 à 21h50, pour adultes et adolescents à partir de 15 ans. Travail tout au long de l'année sur divers thèmes Cabaret (revues parisiennes, Broadway, Comédies musicales, ...). Comme tous les cours, cette section se produira au Corum. **Venez prendre un cours d'essai gratuit même si vous n'avez jamais fait de danse !!!**

## Poursuite des ATELIERS CHORÉGRAPHIQUES du Samedi

Toutes les TROIS semaines auront lieu plusieurs ateliers, le Samedi après-midi:

- ▣ un atelier chorégraphique de Danse moderne, Comédies musicales et «autres styles» pour les adolescents de 8 ans à 14 ans animé par Thomas sur des thèmes différents.
- ▣ un atelier chorégraphique de Danse moderne et Comédies musicales pour les enfants de 3<sup>1/2</sup> ans à 7 ans animé par Thomas sur des thèmes différents, Disney, Halloween, Noël, Carnaval, .....

Toutes les DEUX semaines :

- Nouveau!** ▣ un atelier d'initiation à la Danse Classique pour Adultes débutantes et élémentaires à la demande de nombreuses mères d'élèves !! ....le Samedi matin de 11h à 12h15

Le tableau du planning et les horaires des ces ateliers seront affichés dans l'école et sur le site de l'École : [www.danse-classique.com](http://www.danse-classique.com). Les inscriptions devront se faire sur ce tableau et un minimum de 7 élèves inscrits sera requis par atelier.

Prix de chaque atelier : **10€** payable au cours

## MODALITÉS des INSCRIPTIONS

Afin de faciliter le travail de trésorerie de l'Association, les chèques correspondant aux 3 règlements de la cotisation annuelle seront à remettre lors de l'inscription à l'ordre de "École de Danse Classique de Juvignac".

Ces chèques seront remis à l'encaissement aux dates suivantes : **30 Septembre 2024, 3 Janvier 2025 et 4 Avril 2025.**

Toute année entamée est due, sauf en cas d'abandon des cours pour certaines raisons de force majeure touchant uniquement l'adhérent (voir Règlement Intérieur). Néanmoins tout trimestre entamé restera dû.

Seuls les nouveaux élèves peuvent prendre UN cours d'essai gratuit.

Toute inscription étant irrévocable, aucune réduction ou remboursement ne pourra être demandé ultérieurement en cas de suspension des cours pour des raisons sanitaires imposées par des mesures préfectorales ou gouvernementales.

## DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Documents pouvant être téléchargés sur le site de l'École : [www.danse-classique.com](http://www.danse-classique.com)

- Le Bulletin d'inscription ci-joint dûment lu, complété, daté et signé,
- Le Règlement Intérieur de l'École accepté, daté et signé (document à télécharger sur notre site)
- Les trois chèques de règlement de l'inscription de vos enfants (possibilité d'effectuer un seul règlement pour l'année)
- La déclaration sur l'honneur de non contre-indication à la pratique de la danse (pour les mineurs)
- Pour les majeurs : Un Certificat Médical datant de moins de 6 mois au 11/09/24 (pour les anciens élèves les certificats fournis les années antérieures restent valables 3 ans)

**Samedi 14 Septembre : VILLAGE des ASSOCIATIONS** au Complexe sportif Lionel de Brunélis.  
Renseignements et Inscriptions sur notre stand de 14h à 18h